

DIRECTION GENERALE

N : AR20000587

DELEGATION DE SIGNATURE

A

**Madame ROBINARD-BONIN**

Le Maire de la Ville de Lagny-sur-Marne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose en son article L. 2122-19 "...Le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des services de la mairie",

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'arrêté n° AR20000188 en date du 26 mai 2020 donnant à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégation de signature,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'assurer le fonctionnement permanent des services municipaux et notamment dans le cas de l'absence du Maire et des Adjoints au Maire ayant reçu délégation dans différents domaines,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 délégation de signature est donnée à Mme Laetitia ROBINARD-BONIN exerçant les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie de Lagny-sur-Marne :

- Pour la signature des arrêtés municipaux, délibérations, courriers, actes d'état civil, pièces comptables émises par les services financiers communaux, et des copies de ces documents, dans le cas de l'absence du Maire, des Adjoints au Maire ayant reçu délégation dans différents domaines et du Directeur Général des Services,
- Pour la signature des actes d'instruction des demandes et déclarations relatives à l'occupation ou à l'utilisation du sol,
- Pour la signature des attestations d'accueil.
- Pour la signature des états de paies et de charges
- Pour les ordres de service

**ARTICLE 2 :** cette délégation ne prive pas le Maire de ses pouvoirs, il demeure libre, dans le cas où il serait disponible, d'exercer les attributions déléguées par l'article 1. Il pourra contrôler et surveiller la façon dont la délégation est assumée.

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le représentant de l'Etat dans l'Arrondissement de TORCY
- A l'intéressée.

Fait à LAGNY-SUR-MARNE, le vingt-huit décembre deux mille vingt

Signé : Pour le Maire et par suppléance,  
**Bouchra FENZAR-RIZKI**, Premier Adjoint au Maire

Pour extrait conforme, Lagny-sur-Marne le 28 décembre 2020

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission

en Sous-Préfecture le : 31.12.2020

A son affichage le : 31.12.2020

Lagny-sur-Marne le : 31.12.2020

Pour le Maire et par suppléance,

Le Premier Adjoint

**Bouchra FENZAR-RIZKI**

